L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 13 JUIN 1888.

PETITES ANNONCES.

A. B. Philips, notaire, 5 Canal Place, peut prêter sur hypothèques de $50 à $50,000.
29 déc—6m

DEMANDES.

ON demande—Des fermiers avec leurs familles pour occuper, sans dépense, une grande habitation. S'adresser à "Farmers" 215 rue St. Mary, N. O. 10juin—1m

Avis de présentation de Bills.

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 9 juin, 1888.

Conformément à l'article 46 de la Constitution, avis est par le présent donné, qu'une demande sera faite à l'Assemblée Générale de la Louisiane, pour le rappel de la loi 34 de 1877, de la session ordinaire de jury pour la paroisse de Nouvelle-Orléans, et pour une loi qui sera conforme aux ordonnances actuelles de la ville de la Nouvelle-Orléans, réglementant l'industrie des vidangeurs.

JOS. A. SHAKSPEARE, Maire.
10 juin—5 f en 30 j.

AVIS—Je donne par les présentes avis que je m'adresserai à la Législature de l'Etat de la Louisiane pour obtenir le paiement de mes honoraires comme sténographe dans l'affaire de l'Etat, par l'avocat-général, contre le Juge Lynch et autres. Cour Suprême de la Louisiane.
ARTHUR MCGUIRK.
3 juin—3f en 1m

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 46 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'un bill sera présenté à la session de l'Assemblée Générale de l'Etat, pour obtenir l'autorisation de nommer un juge de la Cour Criminelle de District de la paroisse d'Orléans, pour paiement de ce que l'Etat doit au soussigné.
WM. DURBRIDGE.
26mai—5f en 30 j.

28 mai 1888.

AVIS est ici donné qu'une application sera faite à la session actuelle de la Législature pour décréter une loi pourvoyant aux voies et moyens de drainer, payer, etc., la Nouvelle-Orléans, et créant un Bureau dans ce but; Bureau ainsi qui sera revêtu du pouvoir d'imposer un assessment de la façon et pour l'objet indiqués. La nouvelle loi abrogera toutes les anciennes qui seront en conflit avec elle.
29 mai—7f en 30 j

AVIS d'une loi spéciale. — Avis est par le présent donné que les soussignés s'adresseront à la Législature pour l'adoption d'une loi qui les autorise à instituer une action contre l'Etat de la Louisiane.
HORNOE & BENEDICT,
Liquidateurs.
13 mai—13 22 29 mai—5 13 juin.

AVIS est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature d'Etat un bill pour faire rembourser par le Trésor d'Etat de l'argent qui appartient aux héritiers de James Ogilvie.
JOHN MCDOUGALL,
Agent.
20 mai—5 f en 30 j

AVIS—Application sera faite à la Législature, conformément à l'Article 43 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, sur le décrets de marchandises prises pour l'usage de l'Etat.
8. Z. RELF.
19mai—5f en 30 jrs

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 11 mai 1888.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, que la Ville de la Nouvelle-Orléans s'adressera à l'Assemblée Générale de la Louisiane, pour obtenir l'adoption d'une loi qui fasse un don à ladite ville dans l'intérêt du drainage public, des terres marécageuses, qui sont, maintenant, hors de ses limites municipales, saisies pour taxes.
JOS. A. SHAKESPEARE,
Maire.
18 mai—5 f. en 30 j.

Salon du Maire de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 9 mai 1888.

AVIS est ici donné conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane de l'intention de la Ville de la Nouvelle-Orléans, de s'adresser à l'Assemblée Générale Orléans, de s'adresser à l'Assemblée Générale de la Louisiane pour la passation d'un acte amendant et décrétant à nouveau l'acte No 92 de 1880 et l'acte No 16 de 1884 relatifs au Bureau des Commissaires du jury pour la paroisse d'Orléans et en vertu desquels le dit Bureau fonctionne.
JOS. A. SHAKESPEARE, Maire.
11 mai—5f en 30 j

AVIS—Nlle-Orléans, 7 mai 1888.—Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, que le Bill suivant sera présenté à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, pour pouvoir à une protection plus efficace de la vie et de la propriété contre les dangers de l'électricité,—pour pouvoir aussi à la nomination d'une commission de voies et moyens (subway), pour la définir les devoirs et tout règler en vue du but proposé.
9 mai—5 f. en 30 j.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, que la Ville de la Nouvelle-Orléans s'adressera à l'Assemblée Générale de la Louisiane, pour obtenir l'adoption d'une loi qui fasse un don à ladite ville dans l'intérêt du drainage public, des terres marécageuses, qui sont, maintenant, hors de ses limites municipales, saisies pour taxes.
JOS. A. SHAKESPEARE,
Maire.
18 mai—5 f. en 30 j.

AVIS est ici donné conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane de l'intention de la Ville de la Nouvelle-Orléans, de s'adresser à l'Assemblée Générale Orléans, de s'adresser à l'Assemblée Générale de la Louisiane pour la passation d'un acte amendant et décrétant à nouveau l'acte No 92 de 1880 et l'acte No 16 de 1884 relatifs au Bureau des Commissaires du jury pour la paroisse d'Orléans et en vertu desquels le dit Bureau fonctionne.
JOS. A. SHAKESPEARE, Maire.
11 mai—5f en 30 j

AVIS—Nlle-Orléans, 7 mai 1888.—Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, que le Bill suivant sera présenté à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, pour pouvoir à une protection plus efficace de la vie et de la propriété contre les dangers de l'électricité,—pour pouvoir aussi à la nomination d'une commission de voies et moyens (subway), pour la définir les devoirs et tout régler en vue du but proposé.
9 mai—5 f. en 30 j.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, que la Ville de la Nouvelle-Orléans s'adressera à l'Assemblée Générale de la Louisiane, pour obtenir l'adoption d'une loi qui fasse un don à ladite ville dans l'intérêt du drainage public, des terres marécageuses, qui sont, maintenant, hors de ses limites municipales, saisies pour taxes.
JOS. A. SHAKESPEARE,
Maire.
18 mai—5 f. en 30 j.

Salon du Maire de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 9 mai 1888.

AVIS est ici donné conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane de l'intention de la Ville de la Nouvelle-Orléans, de s'adresser à l'Assemblée Générale Orléans, de s'adresser à l'Assemblée Générale de la Louisiane pour la passation d'un acte amendant et décrétant à nouveau l'acte No 92 de 1880 et l'acte No 16 de 1884 relatifs au Bureau des Commissaires du jury pour la paroisse d'Orléans et en vertu desquels le dit Bureau fonctionne.
JOS. A. SHAKESPEARE, Maire.
11 mai—5f en 30 j

AVIS—Nlle-Orléans, 7 mai 1888.—Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, que le Bill suivant sera présenté à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, pour pouvoir à une protection plus efficace de la vie et de la propriété contre les dangers de l'électricité,—pour pouvoir aussi à la nomination d'une commission de voies et moyens (subway), pour la définir les devoirs et tout régler en vue du but proposé.
9 mai—5 f. en 30 j.

Kerrobordt & Bienvenu vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,836.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Fleming, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juin—13 17 22

Succession de John P. Barnard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,939—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William J. Malthy, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
12juin—12,16,21

Succession de Mr. Grey Willet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,260—Division C.—Attendu que Mme Ellen Willet a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mr. Grey Willet, décédé intestat; et que par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
5 juin—5 9 14

Succession de Mme Mary Phelps, veuve de James Walker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24,274—Division C. Attendu que Jno R. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Phelps, veuve de James Walker, décédée intestat; et que par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 juin—6 10 15

Succession de Abel W. Heuwerth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 15,483—Division B. Attendu que Mme Bertha Heuwerth a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Abel W. Heuwerth, décédé intestat; et que par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS.
6 juin—6 10 15 Greffier.

Succession de Martin S. Coste.

LES créanciers de cette succession sont priés de présenter leurs réclamations, et les débiteurs de payer leurs comptes. à
CHAS. F. CLAIBORNE,
Avocat de l'Exécutrice.
No 13 rue Carondelet.
31 mai—2f en 10j

L'annuaire de Seards.—Cet important ouvrage renfermant toutes les informations qui peuvent désirer sur la Nouvelle-Orléans ainsi qu'un état industriel, commercial et administratif de cette cit, vient de paraître (1888), comme toutes les années précédentes. M. L. Seards en est l'éditeur depuis une vingtaine d'années.

On ne saurait dire que le produit de la vente d'un livre de ce genre ne couvre jamais les frais de mise en vente, quelles entraîne en publication; c'est donc sur le patronage des négociants qu'a compté M. Seards, non seulement en leur vendant un exemplaire de son annuaire, mais encore en y publiant les annonces de leurs maisons de commerce.

Les étrangers, en le soit, jetteront les yeux sur un *Directory* dans le but de se rendre compte du développement de la ville qu'ils visitent, pour savoir si les affaires y sont brillantes, et ses habitants sont actifs, entreprenants.

Le négociant qui omet de publier son annonce dans cet annuaire méconnaît son intérêt.

Aucun exemplaire ne s'en vend hors du bureau de l'éditeur. Ainsi donc, l'homme d'affaires qui n'y a pas souscrit s'est exposé à en être privé. Le livre se vend 25. S'il arrivait à quelque personne d'en vouloir un exemplaire mais trouvant que la rentrée des listes s'est faite, elle aurait à en faire la demande, par carte postale ou autrement, à l'éditeur. Alfée Commanville, à Nouvelle-Orléans, la seule qui ait droit à ces listes.

Kerrobordt & Bienvenu vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,836.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Fleming, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12juin—12,16,21

Succession de Mr. Grey Willet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,260—Division C.—Attendu que Mme Ellen Willet a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mr. Grey Willet, décédé intestat; et que par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 juin—5 9 14

Succession de Abel W. Heuwerth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 15,483—Division B. Attendu que Mme Bertha Heuwerth a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Abel W. Heuwerth, décédé intestat; et que par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS.
6 juin—6 10 15 Greffier.

Kerrobordt & Bienvenu vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,836.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Bernard Beer, syndic de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
8 juin—8 12 17

Succession de Martin S. Coste.

LES créanciers de cette succession sont priés de présenter leurs réclamations, et les débiteurs de payer leurs comptes. à
CHAS. F. CLAIBORNE,
Avocat de l'Exécutrice.
No 13 rue Carondelet.
31 mai—2f en 10j

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées de valeur, situées dans le Sixième 331 rue Dumaine, entre les rues Roman et Prieur.

John Petit vs. Henry Vivanat et al. (Alice Bordelois, femme de Henry Vivanat, et Charles Louquet.)

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,163—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:—

Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous droits, toutes voies, tous privilèges et toutes dépendances qui s'y rattachent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, Jonas Moreau, Trémé et St Pierre, désigné comme lot No 9 de l'îlet No 54, mesurant, au pied français, 26 pieds de face à la rue St-Pierre, 30 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la Promenade Carondelet, sur 86 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur, et 32 pieds 2 lignes de profondeur sur la ligne latérale opposée; le tout conformément à un plan dressé par J. Crémeans, géomètre, déposé au Bureau de l'Arpenteur de Joseph Cuvallier, notaire de cette ville, et formant le coin de la rue Marais et de la Promenade Carondelet, ainsi que le coin des rues Marais et St-Pierre.

Acquis par le défendeur, à titre d'achat, de Thomas Wilson, suivant acte passé devant Octave Morel, notaire, le 19 février 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 juin—6 13 20 27—3 7 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un poney jument.

Paul Fourchy vs. Charles De Lupp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 12,428—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 13 juin 1888, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

En face de mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

Un poney jument bai foncé (deux pattes de derrière blanches).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 juin—2 7 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pierre Lubasse vs. Mme Pauline Blanchard, veuve de François Blanchard.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 23,882—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:—

Une certaine portion de terre, située dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du Mississippi, entre Jackson et Jourdan, connue comme le No 331 rue Dumaine, entre les rues Roman et Prieur.

John Petit vs. Henry Vivanat et al. (Alice Bordelois, femme de Henry Vivanat, et Charles Louquet.)

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,163—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:—

Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous droits, toutes voies, tous privilèges et toutes dépendances qui s'y rattachent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, Jonas Moreau, Trémé et St Pierre, désigné comme lot No 9 de l'îlet No 54, mesurant, au pied français, 26 pieds de face à la rue St-Pierre, 30 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la Promenade Carondelet, sur 86 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur, et 32 pieds 2 lignes de profondeur sur la ligne latérale opposée; le tout conformément à un plan dressé par J. Crémeans, géomètre, déposé au Bureau de l'arpenteur de Joseph Cuvallier, notaire de cette ville, et formant le coin de la rue Marais et de la Promenade Carondelet, ainsi que le coin des rues Marais et St-Pierre.

Acquis par le défendeur, à titre d'achat, de Thomas Wilson, suivant acte passé devant Octave Morel, notaire, le 19 février 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
5 juin—5 12 19 26 juil 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wm C. Ahern vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 23,206—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté Milton R. Duncan, syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
12 juin—12 16 21

Succession de Thos. Osborne.

EN VERTU CONFORMÉMENT A UN ordre de l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, en date du 19 mai 1888. No 21,003, du docket de la dite Cour, il sera mis en vente à l'encan, MERCREDI, 20 juin 1888, à midi, au local No 250 rue Annonciation, pour compte de la succession de Thomas Osborne, les biens immobiles suivants:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouventainsi dans la prendre rue Annonciation, entre Philippe et Jackson, parallèles de 56 pieds 10 pouces et 1 ligne.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, ayant huit chambres et comprenant cuisine, etc., cuve, cour briquetée, gaz dans toute la maison.

2° Un certain lot de terre d'une dimension triangulaire, ensemble avec toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chemin du Bayon, Kerlerec, Hochelaye et Dergenois, mesurant au pied français 192 pieds de face à la rue Chemin du Bayon, 200 pieds de face sur la rue Kerlerec et 48 pieds sur la ligne s'étendant des rues Chemin du Bayon et Kerlerec.

Les améliorations comprennent un cottage en briques de deux étages, avec un grand corridor, deux cuves, etc.
Conditions—Comptant.
CLARA OSBORNE,
Administratrice.
20 mai—20,27—juin 3,10,16,20

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No 24,014. Division E.

Dans l'affaire de Jean Marie Laporte demandant une monition.

A tous ceux que cela concerne, salut:

Attendu qu'à une vente publique pour taxes, faite dans la ville de la Nlle-Orléans le 18 avril 1887, par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat des districts inférieurs de la Nlle-Orléans, conformément à l'autorité que lui confère la loi de la législature de l'Etat de la Louisiane, en session ordinaire de 1884, et approuvée le 10 juillet 1884, pour obtenir le paiement des taxes d'Etat et de ville non payées dues sur les propriétés ci-après désignées, pour les années 1877 et 1878, assessées au nom de (inconnu);

1° Description de la propriété

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme le No 5 de l'îlet No 314, borné par les rues St. Philippe, Ursulines, Rocheblave et Tonti, le dit lot No 5 mesurant 68 pieds sur la rue St. Philippe, sur une profondeur de 100 pieds;

2° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 9, dans l'îlet No 314, borné par les rues Rocheblave, St. Philippe, Ursulines et Tonti, le dit lot No 9 mesurant 102 pieds sur la rue Rocheblave, sur une profondeur de 100 pieds;

Attendu que à ladite vente, Jean Marie Laporte est devenu l'acquéreur des susdites propriétés, le prix d'achat pour la propriété premièrement décrite étant de cinq dollars; et pour la propriété secondement décrite de vingt dollars; que le 29 avril 1887, lesdites propriétés ont été transférées audit Jean Marie Laporte, en vertu de deux actes de vente passés devant Alphonse Rabouin, notaire, et enregistrés respectivement, conformément à la loi, au bureau des Actes Administratifs de la paroisse d'Orléans, dans le livre 128, folio 659;

Et, attendu que Jean Marie Laporte s'est adressé à cette cour pour une monition en annulation, conformément à la loi et aux sections 2870, 2871, 2872 et 2373 de la loi No 95 approuvée le 11 mars 1870, connu comme les Statuts Revisés de la Louisiane;

Toutes les personnes intéressées qui ont à faire valoir un droit, un titre ou une réclamation quelconque contre les propriétés ci-dessus décrites, par suite d'une informalité quelconque dans les procédures, de la publication des annonces, de la vente des dites propriétés, ou de l'adjudication en vertu de laquelle s'est opérée la vente, ou de toute irrégularité ou illégalité dans les susdites procédures, sont requises de faire les annonces, le temps ou le mode de la vente dans lequelle le demandeur est devenu l'acquéreur, ou de toute autre manière quelconque exposé, par les présentes, prévenues, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, qu'elles se réfèrent dans les trente jours à partir de celui où cette monition paraîtra pour la première fois dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Nouvelle-Orléans, 7 mai 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 mai—3f en 29 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Chas F. Roeling vs. ses créanciers.—No 24,183 Division C—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Chas F. Roeling soit convoquée et tenue pardevant Jno R. Butler, notaire en cette ville, No 26 Commercial Place, le samedi, 30me jour de juin 1888, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit, et que toutes procédures contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 23 mai 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Jug
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
27mai—3f en 30 jnin

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

Cottage de résidence.

Rue Moralès, Troisième District.

Succession d'Elizabeth Davis, épouse de Henri C. Davis.

No. 8,786.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 mai 1888, il sera vendu à l'encan:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Morales, St-Antoine, Urquhart et Bagatelle, mesurant 30 pieds de façade sur Morales sur 60 de profondeur, et connu par le numéro 425 rue Morales.

Conditions—Une moitié en davantage comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt, par un acquéreur avec toutes les assurances usuelles de sécurité sur ladite propriété.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Zengel, notaire.

Mise à prix $2,000.

Pour plus de détails se référer au bail au bureau de l'encanteur.

3e Un lot de terre **avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans** la dite ville, dans l'îlet compris entre les rues Alton et Bernard, Tuckapaw et Villeré, étant à une distance de 127 pieds 10 pouces à l'angle de la rue Annette et Urquhart; le quel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annette sur une profondeur de 191 pieds 10 pouces 2 lignes.

4e Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Union, Français, Desparte et Bourgogne, étant à une distance de 127 pieds 5 pouces de l'encoignure des rues Union et Bourgogne. Le quel lot de terre mesure 26 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue de l'Union sur 121 pieds 6 pouces de profondeur. Ensemble une maison ayant pissieurs chambres, cuisine, lieux d'aisance, etc.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Une moitié comptant et solde en 1 an de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix de vente les taxes pour l'année 1888.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs.

12 mai—12,19,26—juin 4,9,16

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées dans les Premier et Quatrième districts.

Rues Melpomène et Franklin.

Succession de Henry Schrimpf.

No 23,065 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrich, encanteur—Bureau, No 72 rue St-Charles, Carondelet—SAMEDI, 24 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'entière publique, conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, les propriétés ci-dessous détaillées et ci-après décrites, à savoir:

1e **Deux certaines lots de terre**, situés dans l'îlet ayant pâtis rues Melpomène, Willow, Laurel et Martin, Clara et Felicity Road, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Ces lots sont désignés par les Nos 6 et 7, et mesurent comme suit: Le lot No 6 mesurant 31 pieds 7 pouces de façade à la rue Melpomène, 32 pieds 5 pouces 3 lignes de largeur dans le fond, sur 102 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot No 5 et 95 pieds 2 pouces 5 lignes sur la ligne de côté du No 7. Le lot No 7 mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène, 32 pieds 3 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, sur 102 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot No 5 et 95 pieds 2 pouces 5 lignes sur la ligne de côté du No 7. Le lot No 7 mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène, 32 pieds 3 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, et 95 pieds 2 pouces 5 lignes sur la ligne du No 6 et 102 pieds 9 pouces et 8 lignes de profondeur sur la ligne de côté du No 6, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, comprenant un cottage résidence en bois.

2e **Deux certains lots**, avec les améliorations, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Liberté, Jackson et Philip, désignés par les Nos 12 et 13 sur le plan No 1522, déposé au bureau de T. O. Stark, géomètre, et mesurant comme suit: l'un à l'autre et mesurant 27 pieds de face à la rue Franklin sur 149 pieds 1 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison en bois à un étage.

Conditions—La moitié en plus comptant, au gré des acquéreurs, et le balance à un crédit d'un an, en billets spécialement garanti par lien et hypothèque, portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement et contenant les clauses usuelles de 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuites pour le recouvrement du montant du dit billet, les améliorations devant être assurées et la police transférée aux détenteurs des billets; l'acquéreur assumera en sus du prix de vente les taxes dues exigibles en 1888 et en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire public, aux frais des acquéreurs.

24 mai—24, 26mai—2, 9, 16, 23 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de la succession de A. Q. Kennett—No 23,630.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Propriété commerciale de choix, faisant face aux rues Delta et Front, entre Canal et Gravier, En face du débarcadère des paquebots de la côte du premier district, et touchant aux grandes maisons commerciales de E. Conery & Son, Jesse K. Bell, A. & B. Brewing Association.

La propriété est admirablement située pour le commerce des épiceries (grocery) et des fournitures de navires.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., G. G. Friedrich, encanteur—bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nlle-Orléans, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile, Division B, en date du 7 juin 1888, rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui y sont attachés, ou qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delta et Front, Gravier et Conti, mesurant comme suit: 30 pieds de face à la rue Front sur 120 pieds de profondeur et 30 pieds 2 pouces de largeur à la ligne inférieure, 122 pieds 4 pouces sur la ligne supérieure et 30 pieds 7 lignes de large à la ligne de fond; les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage No 54 rue Soraparu.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumera le dit lot assurance usuelle, et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John G. Eustis, Esq, notaire.

16 mai—16, 19, 26—juin 2, 9, 16.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
12 juin—12 19 26—juil 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée rue. Dryades.

Wm J. McCall vs. Thomas McCall,

No 22,850—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu dans l'affaire ci dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 30 avril 1888 et signé le 4 mai 1888, il sera vendu à l'encan:

Trois lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Quatrième et Washington, désignés comme lots Nos 6, 7 et 8, ensemble avec toutes les améliorations. Les dits lots de 25 pieds de face sur 125 pieds de profondeur. Sur une partie du dit terrain il y a un cottage en briques à deux étages, ayant huit chambres et comprenant cuisine, etc., cuve, cour briquetée, gaz dans toute la maison.

Conditions—Comptant, la balance à un crédit de un et deux ans avec intérêt de 8 pour cent par an, lien de vendeur et toutes les clauses de sécurité usuelles, "de rem alienando," assurance, frais d'avocat, etc.; l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année 1888 et déposera dix pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, notaire.

16mai—16 23—2 9 16 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE

D'un grand lot de Groceries de Famille et de choix;

Vins, Liqueurs, Whiskies, Etc. Ansel, Comptoirs, Etagères, Installations, Etc.

—Ansel—

**Un Hotel, deux Charrettes, un lot de Harnais, Div